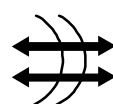


PREMIERE APPROCHE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

I - Contexte territorial et dynamique communale



Inscrire le projet communal dans une logique de planification interterritoriale (démarche propositionnelle pour le futur SCOT) et intercommunale (Val de Noye)

Garantir une compatibilité avec le SDAGE bassin Artois Picardie



Conforter le statut de pôle central en planifiant le développement de la commune et en renforçant son degré d'équipements et son rang économique (confirmer la rayonnance du territoire)



Développer le potentiel de valorisation touristique autour de la vallée de la Noye (loisirs, tourisme, culture...)

II - Espaces agglomérés, développement et renouvellement urbain

Thème du bâti



Reconnaître, protéger et valoriser le bâti ancien repérable au sein de toutes les entités bâties (bourg, hameau, écart)

Identifier les éléments remarquables du patrimoine bâti (murs, façades, portes...)

Prendre en compte la dimension pavillonnaire des différentes entités bâties et leur profil très hétérogène (architecture, densité...)

Introduire le concept d'urbanisme durable (solaire, photovoltaïque, HQE...) et traduire dans le PLU les conclusions de l'AEU

Maintenir une trame verte à l'échelle de la ville (îlots boisés, fonds de parcelles jardinés ou plantés)

Thème de "l'amélioration urbaine"



Programmer des actions en faveur d'une centralité plus lisible et plus fonctionnelle (secteur centre-ville, secteur gare, pôle d'équipements)



Travailler sur le traitement qualitatif des voies de communication qui traversent la ville pour leur redonner un statut de boulevard urbain (traversée du bourg)

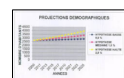


Donner de la qualité aux entrées de ville sensibles (existantes et futures)



Travailler sur l'insertion du bâti dans l'environnement (tonalité matériaux, volumes des constructions...)

Thème du développement



Programmer un développement démographique volontaire et maîtrisé dans le temps et qui soit en adéquation avec les capacités des équipements et les contraintes naturelles



Concentrer le développement futur autour du bourg principal (proximité équipements, services, commerces...) en tenant compte des contraintes naturelles (coteau, vallée)

--> Privilégier une urbanisation réparatrice (densification du tissu bâti, enclaves urbaines, friches existantes ou futures, terminaison de l'enveloppe agglomérée)

--> Limiter l'étalement urbain, consommateur d'espaces agricoles ou naturels

--> Travailler sur les liens interquartiers pour aboutir à une cohérence à l'échelle de la ville

--> Encourager une mixité dans l'offre en logements

--> Favoriser la création de nouveaux bouclages (circulations automobiles et piétonnes)



Prendre en compte les contraintes naturelles qui touchent le hameau de Bery dans son développement futur (vallée humide, coteau)
Confirmer le statut de "poumon vert dynamique" (activités en lien avec le contexte naturel)



Préserver le caractère villageois de Merville et conserver sa silhouette actuelle (tours de ville qui ceinturent l'urbanisation)



Circonscrire les écarts bâtis (mitage) comme l'Argitière et le bâti isolé sur l'espace agricole (hors bâtiments ayant un lien avec une activité agricole)

III - Développement économique



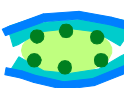
Conforter la centralité et structurer le centre-bourg (commerces, services, stationnement, espaces publics...)



Programmer une extension de la zone d'activités



Permettre le maintien d'une économie agricole



Renforcer et gérer la dimension touristique de la vallée

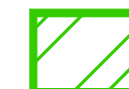
IV - Paysage et patrimoine naturel



Reconnaître la dimension agricole du paysage (support d'une économie locale)



Protéger les principaux boisements



Assurer la sauvegarde des milieux sensibles sur le plan environnemental (ZNIEFF...)



Pérenniser la destination naturelle de la vallée de la Noye et favoriser sa mise en valeur (poumon "vert" au niveau de Bery)



Reconnaître les originalités paysagères (Merville, vallées sèches, haie, alignement végétal, vallée Grand Mère, jardins familiaux...)

V - Gestion de risques et nuisances

Veiller au maintien d'un équilibre hydraulique à l'échelle du territoire (talwegs, zone humide, marais...)

Evaluer les incidences des périmètres d'éloignement en vigueur (liés aux bâtiments agricole d'élevage, aux industries, à l'agriculture...)